Capital investissement

PROMOSUD

Présentation du dispositif

PromoSud apporte un soutien financier dans les projets de création ou de développement d'entreprises créateurs de valeur ajoutée et situés en Province Sud.

Forte de son expérience dans le développement des entreprises locales, elle apporte également à ses partenaires conseils et suivi dans leurs activités. Son objectif est de soutenir les projets dans leur phase de démarrage pour leur permettre de gagner leur autonomie au bout de 7 ans.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise les entreprises faisant des investissements en province Sud et dont l'activité s'intègre dans un secteur éligible à l'intervention :

- énergies renouvelables,
- recherche et développement,
- tourisme,
- aquaculture,
- industrie agro-alimentaire,
- industrie de transformation,
- sylviculture,
- énergies renouvelables et environnement,
- service public,
- mines et Métallurgie.

Le promoteur doit détenir plus de la moitié du capital de la société.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le projet doit faire au moins 50 millions F CFP, en dessous pour la diversification et l'innovation, au cas par cas avec un minimum de 25 millions F CFP d'investissement.

Le projet doit permettre la création de valeur ajoutée et d'emplois.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

PromoSud intervient dans les projets privés en tant qu'associé. Sa participation au capital est à minima de 10% pouvant aller jusqu'à 40%.

Pour quelle durée ?

La durée d'intervention va jusque 7 ans au maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les promoteurs sont invités à transmettre leur demande, accompagnée d'une description du projet, du plan de financement et de la structure juridique envisagée, par courrier (BP 295 - 98845 Nouméa) ou par mail à info@promosud.nc.

Organisme

PROMOSUD

- **Siège**
  1 bis, rue Berthelot – Doniambo
  BP 2510
  98846 NOUMÉA
  E-mail : info@promosud.nc